

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 JUIN 2010
A 20 HEURES 30**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le Lundi 14 Juin 2010 à 20 Heures 30, sous la présidence de Monsieur ABEL Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS : MM. INGLES. BRUNET. Mmes CHENAULT. FABRE. GARCIA. MM. ROSSELL S. SOLA. VINCENT.

ABSENTS : M. ROSELL B. donne procuration à M. INGLES.
M. COLL. Mme MARTIN. MM. ARTAUD. ESPEUT. FAYOS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHENAULT Véronique

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 Mai 2010 :

En ouverture de séance, Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 mai dernier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation.

1. Marché Public. Marché complémentaire de maîtrise d'œuvre lié au projet de création d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté à Bolquère pour les bâtiments communaux :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'un marché complémentaire de maîtrise d'œuvre lié au projet de création d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté à Bolquère pour les bâtiments communaux peut être passé avec le maître d'œuvre qui a été désigné pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école en Maison du Citoyen.

Or, en raison d'un manque de garanties de la part du thermicien, Monsieur le Maire souhaite ne pas délibérer sur ce point et rencontrer ce dernier afin d'éclaircir certains points.

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour décision définitive.

2. Personnel. Ouverture de postes/Demande reprise à 90% :

▪ **Création d'un poste contractuel aux Services Techniques :**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il serait souhaitable de créer un poste d'Adjoint Technique Contractuel à temps complet au 01/06/2010 pour une période de 4 mois (renfort été).

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Vote : Unanimité.

▪ **Agents vacataires du 15 juin au 31 décembre 2010 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'embaucher des agents vacataires afin qu'ils puissent intervenir ponctuellement sur des événements et manifestations discontinus dans le temps, organisés surtout les samedis et dimanches.

Ces agents, employés pour des besoins non permanents, seront rémunérés au SMIC horaire forfaitaire - Indice Brut 281/Majoré 292.

Vote : Unanimité.

▪ **Demande reprise à 90% :**

Madame ROSSELL Sabine, Adjoint Administratif 1^{ère} Classe a sollicité à compter du 1^{er} juillet 2010, la réintégration de son poste à 90 % à l'accueil pour un an (le remplacement de Melle CARDINAL Aline au service urbanisme est terminé).

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Vote : Unanimité.

3. Urbanisme. Lancement de la 7^{ème} modification du POS valant PLU/Achat du ou des terrains de l'UDSIS/Prise en charge du lotissement La Roque :

▪ **Lancement de la 7^{ème} modification du POS valant PLU :**

Monsieur INGLES Jean-Pierre, Adjoint au Maire, fait part à l'Assemblée que l'idée principale de cette 7^{ème} modification est de modifier la destination de la zone 1NAb. En effet, les résidences de tourisme prévues sur cette zone ne seront pas édifiées, pour l'une d'entre elle les travaux ont débutés laissant en entrée d'agglomération un chantier inachevé. Le propriétaire du terrain, le groupe ICADE, souhaite pouvoir supprimer cette verrue, mais le projet ne répond pas à la destination du secteur 1NAb.

Par ailleurs, la commune souhaite profiter de cette modification pour affiner et « corriger » son plan d'urbanisme et son règlement ainsi les points de modification souhaités sont :

Modifications du plan :

Suppression de l'emplacement réservé n°2 prévu pour la réalisation du stade. Procédure aujourd'hui aboutie.

Suppression de la ZAD du secteur 4NA au niveau de la gare. Créée pour 14 ans.

Erreurs matérielles :

Inscription des sigles UC sur les parcelles correspondant à la Pradella et la nouvelle école C 983 C 985 C 984 C 986 ainsi que les parcelles AC 14 et A 473 correspondant au bâtiment dit du petit poucet.

Réduction de la zone UBa correspondant au lotissement les Jonquilles et intégration des parcelles A 695 et A 696 à la zone UB.

Ces dernières ne faisant pas partie du permis de lotir.

Modifications du règlement :

Secteur 1NA :

- ✓ modification de la destination du secteur 1NAb en ajoutant la possibilité de faire de l'habitat collectif et individuel (sur ce point nous nous interrogeons sur la nécessité d'une modification de l'autorisation UTN obtenue).
- ✓ Article 12 – stationnement : pour les entreprises artisanales et commerciales, réduire le nombre de m² de surface de vente pour une place de stationnement.

Autres secteurs :

Modification des articles UA11b) ; UB11g) ; UC11g) ; UD11-7) ; 1NA11-énergie renouvelable ; 2NA11g) ; modifications relatives à l'intégration des panneaux solaires et photovoltaïques. Souhait de règlementer au mieux l'implantation de ces panneaux sur les constructions.

Rectifications erreurs de frappe :

Article UA – 11 – f) : toiture

La couverture sera également à deux « portes » à remplacer par la couverture sera également à deux pents.

Article UA – 11-h) : ouvertures, balcons, galeries, escaliers

La saillie des souches de « cheminées » à remplacer par « cheminées ».

Article UD6 3) « le prolongement du sol environnement » à remplacer par environnant.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur le lancement de la 7^{ème} modification du POS valant PLU.

Vote : Unanimité.

▪ Achat du ou des terrains de l'UDSIS :

Monsieur INGLES Jean-Pierre, Adjoint au Maire, informe le Conseil que l'UDSIS a mis en vente deux parcelles cadastrées A184 et A282 d'une surface respective, avant délimitation de 8900m² et 9899m².

La vente de ces parcelles se fait au travers d'une procédure de vente avec des règles établies par l'UDSIS.

Il convient donc de remplir une fiche réponse dans laquelle il sera nécessaire d'indiquer le montant de l'offre.

De plus, France domaine a adressé une estimation fixant le prix au m² à 150euros, soit environ 1 330 millions d'euros pour la parcelle A184 et 1 440 millions d'euros pour la parcelle A282.

Monsieur le Maire propose un prix de 40€/m².

Par ailleurs, les éléments suivants sont à fournir :

- la balance des comptes administratifs des trois dernières années ;
- l'habilitation du signataire à engager la collectivité ;
- un échéancier financier pour le règlement de l'acquisition ;
- un RIB ;

- une délibération autorisant l'autorité investie du pouvoir exécutif à conclure la promesse de vente et prévoyant un dépôt de garantie de 5% du montant de l'offre qui sera acquis par le vendeur en cas de désistement.

Au vu de ces éléments, il est demandé à l'Assemblée de se prononcer.

Vote : Unanimité.

▪ **Prise en charge du Lotissement La Roque :**

1) Classement dans la voirie communale des voies privées et équipements annexes du lotissement «La Roque» :

Monsieur INGLES Jean-Pierre, Adjoint au Maire, informe le Conseil que l'association syndicale du lotissement «La Roque» a demandé par courrier du 29 avril 2010 le classement dans le domaine public communal des voies privées et équipements annexes du lotissement.

Considérant que la voirie du lotissement «La Roque» est ouverte à la circulation publique et que son classement dans le domaine public communal peut être envisagé,

Considérant qu'en application du code de la voirie routière, cette procédure relève de la compétence du Conseil Municipal,

il est demandé de bien vouloir se prononcer quant à la prise en charge de ce lotissement.

Vote : Unanimité.

2) Autorisation de cession des voies privées et équipements annexes du lotissement «La Roque» :

Dans le cadre de l'acte de transfert de la voie et des équipements annexes du Lotissement «La Roque» dans le domaine public, la commune doit se porter acquéreur de la voie et équipements annexes du lotissement susvisé.

Par ailleurs, la commune doit accepter que la cession de la voie privée et équipements annexes de ce lotissement se fasse à l'euro symbolique et que les frais d'acte soient pris en charge par la commune.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Vote : Unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

4. Sport et Loisirs. Projet moto cross :

Mme CHENAULT Véronique, Conseillère Municipale et Vice-Présidente de la Commission Sports présente au Conseil Municipal le projet établi par le «Moto Club Plein Pot».

Celui-ci demande à la Commune d'acquérir des parcelles (par location ou achat) et de faire quelques aménagements en vue de l'organisation de compétitions et souhaite l'établissement d'un bail à long terme afin de pouvoir assurer la pérennité des équipements.

Par ailleurs, s'agissant des aménagements et des équipements, une partie serait effectuée par le «Moto Club Plein Pot» et l'autre partie par la Commune dont le coût global se monterait à environ 50 000€ avec l'achat des terrains.

Concernant l'acquisition des parcelles, il faut s'assurer que tous les propriétaires acceptent de vendre ou de louer leurs terrains avant de lancer le projet.

Monsieur BRUNET Jean-Louis, Adjoint au Maire, demande combien a-t-on déjà investi ?

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – propose de demander à la SAFER l'estimation des terrains en question afin de pouvoir faire une proposition, avant tout accord postérieur sur le projet d'aménagement du terrain de moto cross.

Monsieur SOLA Daniel, Conseiller Municipal, s'interroge sur le fait que des investissements qui seraient effectués même pour partie par la Commune soient par la suite exploités par un privé. Juridiquement, comment gérer ?

Il indique que tout projet devra être défini précisément avant tout lancement.

5. Info. Lancement du marché de travaux relatif à la création d'un hangar bois et aménagement des abords/Lancement du marché relatif à la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Marché de travaux relatif à la création d'un hangar bois et aménagement des abords :

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 06 octobre 2009, il a été retenu le Cabinet d'Architecture Mignon pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'un hangar bois et à l'aménagement des abords au taux de 7% soit un montant HT de 28 000.00€, pour un montant de travaux estimé à 400 000.00€HT environ.

A ce titre, je vous informe qu'une consultation relative au marché de travaux va être lancée prochainement.

Ces travaux consistent à la création d'un hangar de stockage de plaquettes forestières d'une contenance de 1300 tonnes de bois «sec» et à l'aménagement des abords. Le bâtiment sera réalisé en bois (sauf fondations et soubassement sur une hauteur de 1 mètre 50).

Le marché est constitué de 6 lots :

- lot 01 : Terrassement – VRD – Espaces extérieurs,
- lot 02 : Gros œuvre,
- lot 03 : Charpente bois – Couverture – Bardage bois – Menuiseries extérieures,
- lot 04 : Electricité courants forts – courants faibles,
- lot 05 : Plomberie,
- lot 06 : Peinture.

Marché relatif à la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Monsieur le Maire rappelle que la réalisation du Plan Local d'Urbanisme avait été confiée au Bureau d'Etudes SALSAS en 2002.

Il indique qu'eu égard au peu d'avancement de la procédure, il est proposé de procéder au changement de ce Bureau d'Etudes.

Pour ce faire, une consultation relative à la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) va être lancée afin de retenir un nouveau Bureau qui sera chargé d'élaborer le PLU et qui prendra en compte toutes les réglementations qui s'imposent à ce dernier.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une réunion portant sur la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) se déroule tous les mois en Mairie en présence d'un comité technique, composé de personnes désireuses de s'impliquer à cette réalisation.

A la suite de cette dernière, une réunion du Conseil Municipal en séance privée aura lieu afin de valider les avis et/ou les décisions prises par le comité technique.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les «absents réguliers» à ces réunions ne seront pas attendus ultérieurement.

6. ONF. Devis lotissement de l'affouage 2010 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a transmis un devis relatif au lotissement de l'affouage 2010. Ce devis de 57 lots s'élève à 1 363.44€TTC.

Ces 57 lots sont répartis de la manière suivante :

6 lots (petits lots)
28 lots (lots moyens)
23 lots (lots portés bord de piste en forêt).

Il est demandé à l'Assemblée de valider ce devis.

Vote : Unanimité.

7. Divers. Participation au traditionnel tournoi de pétanque «Guy MALE» :

L'Association des Maires et Adjointes des Pyrénées Orientales invite tous les élus (Maire, Adjointes au Maire et les Conseillers Municipaux) à participer au traditionnel tournoi de pétanque «Guy MALE» qui se déroulera le **samedi 26 juin 2010 au Boulodrome de BELESTA.**

Par ailleurs, aucun frais d'inscription ne sera demandé, tant pour le tournoi que pour le repas, le financement de cette manifestation est assuré par les plus fidèles partenaires de l'Association des Maires et Adjointes des PO.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir confirmer leur présence afin de retourner avant le 18 juin prochain la fiche d'inscription au secrétariat de l'Association des Maires et Adjointes des Pyrénées Orientales.

8. Sport et Loisirs. Projet équestre :

Monsieur le Maire rappelle le projet équestre de Madame FENOY Fabienne. Lors du Conseil Municipal du 01 décembre 2009, il avait été demandé à cette personne de proposer un projet de plus petite échelle, à l'instar de ce qu'elle avait réalisé l'été dernier à Font-Romeu.

Monsieur le Maire et Monsieur ROSSELL Serge, Conseiller Municipal ont rencontré dernièrement cette dame qui a présenté son nouveau projet. Ce dernier consiste à s'initier à la pratique du cheval et à proposer des balades en poney.

Néanmoins, elle sollicite la possibilité de mettre en place un manège ainsi qu'un chalet afin de pouvoir stocker du matériel sur le Pla du Termanal (partie Nord de la DZ).

Elle indique que cette activité sera exercée uniquement sur le Pla du Termanal et ne souhaite pas la déplacer au pied des pistes.

De plus, cette dernière ne proposera pas d'activités en saison hivernale.

L'Assemblée Délibérante – à l'unanimité – décide de passer un bail avec Madame FENOY d'une durée d'un an et ce, à titre gratuit, il est précisé qu'aucune activité ne sera autorisée l'hiver. Il sera mis à sa disposition les toilettes du Termanal.

En revanche, cette dernière aura à sa charge le règlement des factures d'eau.

De plus, les services techniques de la Commune se chargeront de réaliser le terrassement en vue de l'implantation du chalet.

9. Pour info : Congrès des Maires :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Congrès des Maires se déroulera les 23 et 25 novembre prochain à Paris, Porte de Versailles.

Les Adjointes et Conseillers Municipaux souhaitant participer à ce congrès peuvent s'inscrire à la Mairie auprès de Madame ROSSELL Sabine.

SEANCE LEVEE A 23 HEURES 10

